

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04 74 02 00 44

PV du conseil municipal du mercredi 4 février 2026

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Guillaume GAUTHIER, Roland PICCETTO

Excusés: Christelle VERNE donne procuration à Chantal JOMARD
Grégory PEGUY donne procuration à Fabien AUGAY

Secrétaire de séance : Myriam VOLAY
Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h00

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 7 janvier 2026

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2. Acceptation du PV de mise a disposition avec la COR dans le cadre de son plan d'actions en matière d'informatiques

Le point 2 porte sur l'acceptation du procès-verbal de mise à disposition des matériels informatiques entre la commune et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), dans le cadre de la réorganisation de la compétence informatique.

Suite au plan d'actions adopté en novembre 2024, certaines missions informatiques reviennent à la compétence communale. La COR restitue donc à la commune les équipements nécessaires, à titre gratuit, quelle que soit leur valeur nette comptable.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal, accepte la cession gratuite des biens concernés, autorise le Maire à le signer et prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3. Désapprobation du programme de travaux forestiers 2026 proposé par l'ONF

Le point 3 concerne le refus du programme de travaux forestiers 2026 proposé par l'Office National des Forêts (ONF).

Pour 2026, l'ONF proposait uniquement la matérialisation des limites périmétrales de la forêt communale, sans prévoir de coupe de bois (les prochaines étant programmées à l'horizon 2031). Après examen, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver ce programme et de ne pas confier ces travaux à l'ONF pour 2026.

Le Conseil autorise le Maire à consulter des entreprises privées afin d'étudier la réalisation éventuelle de ces travaux et à notifier cette décision à l'ONF.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle entre la commune de Saint Nizier d'Azergues et l'association VHB

Le point 4 concerne l'approbation d'un avenant à la convention pluriannuelle liant la commune de Saint-Nizier-d'Azergues à l'association Vivre en Haut Beaujolais (VHB).

Afin d'assurer la cohérence avec l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et compte tenu du contexte des élections municipales de 2026, le Conseil municipal décide de prolonger la convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées et le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle entre la commune de Saint Nizier d'Azergues et l'association VHB

Le point 5 concerne le recouvrement des charges dues pour 2026 au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) par la commune de Saint-Nizier-d'Azergues.

Le montant total s'élève à 22 510,42 €, correspondant aux travaux réalisés (lissés sur 15 ans), à la maintenance de l'éclairage public et à la contribution administrative.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de fiscaliser intégralement cette somme, c'est-à-dire de la répercuter sur la fiscalité locale, et charge le Maire d'en informer le SYDER.

Questions diverses :

Participation à la lutte contre le frelon asiatique

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) informe Saint-Nizier-d'Azergues que, pour 2025, la subvention globale à la lutte contre le frelon asiatique est portée à 21 200 € en partenariat avec le GDS du Rhône. La participation communale est fixée à 200 €, somme que la commune accepte de régler.

Révision du contrat de réservation de la salle des fêtes :

Le montant de la caution est désormais précisé.

Les Assemblées Générales (AG) des associations sont gratuites.

Une participation de 50 € sera demandée pour les frais de fonctionnement de la salle lorsqu'il y a un but lucratif ou qu'une activité génère une vente.

L'enduro Vert 2026

Le maire informe le conseil du passage de l'**Enduro Vert** le **14/03/2026**. Gilles se charge de contacter les organisateurs pour obtenir plus d'informations.

Stationnement de bois et sécurité du mur – Parking de Montcharme :

Le conseil prend note de la présence de bois sur le parking communal et de l'effondrement partiel du mur en limite de propriété. Il est décidé qu'un courrier sera adressé au propriétaire pour demander le retrait du bois et la sécurisation du mur.

Autorisation Spéciales d'Absences (ASA) :

Le conseil municipal est informé de l'avis défavorable du CST concernant les demandes d'autorisation d'absence. Myriam VOLAY se renseigne pour en connaître les raisons.

Projet ONF – Estimations et organisation

Lecture du courrier de l'ONF présentant le projet forestier découpé en tronçons avec un **coût total estimé à 269 000 € HT**, permettant une réalisation partielle selon la faisabilité et la maîtrise foncière. Les tronçons 1 à 4 sont sur foncier maîtrisé, tandis que le tronçon 5 et certaines pistes nécessitent l'accord des propriétaires. Des pentes importantes, un captage d'eau et les places de dépôt devront être étudiés, certaines portions étant non éligibles aux subventions. Le projet intègre la sécurisation incendie et pourra bénéficier de conventions ou cessions foncières pour réduire les coûts. La COR se propose comme gestionnaire du projet et une réunion publique est prévue le 5 mars 2026 pour informer les propriétaires.

Point de regroupement en forêt

Information sur la collaboration prochaine entre chasseurs et pompiers pour l'installation de panneaux de points de regroupement en forêt.

Bilan reprographie de la COR

Monsieur le maire porte à la connaissance des élus le bilan reprographie récapitulatif 2025 de la **COR**, en exposant les informations relatives à notre commune.

Projet de délibération/ Temps de travail 1 607 h

Suite à des divergences concernant l'organisation du temps de travail, la commune devait saisir le **CST** pour encadrer le temps de travail au sein de la collectivité. Le **CST** a souhaité que le projet de délibération, adressé en 24 décembre 2025, soit précisé et affiné avant transmission. Par conséquent, le **conseil municipal** a décidé de reporter cette saisine et de laisser la nouvelle équipe municipale se saisir du dossier.

La séance est levée à 21h45 – Prochaine réunion le 4 mars à 20h30